



CDEN 28 novembre 2023

M. le Secrétaire Général de la Préfecture

M. le Directeur Académique

Mme. la Vice-Présidente du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Elus

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN

Je profite de ce moment où nous sommes tous réunis aujourd'hui pour honorer la mémoire de Magda HOLLANDER-LAFON décédée dimanche dernier à l'âge de 96 ans.

Née en Hongrie en 1927 et déportée à l'âge de 16 ans au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, Magda Hollander-Lafon était devenue éducatrice et psychologue pour enfant et posa ces valises il y a 40 ans à Rennes. Au fil du temps elle est devenue passeuse de l'Histoire, celle si douloureuse de la shoah, auprès de milliers d'enfants. Militante infatigable des droits humains. Tout au long de sa vie, elle œuvra à bâtir une communauté de paix.

J'ai eu l'honneur de la rencontrer il y a quelques années lorsque l'EREA de Bréquigny a pris son nom pour s'appeler «EREA Magda Hollander-Lafon». J'en garde le souvenir d'une grande dame bienveillante, vive, souriante et très intelligente.

Gardons en mémoire ses précieuses leçons d'histoire et cultivons sans cesse les valeurs d'humanisme et de tolérance qu'elle aura portées avec tant de force.

Je vous propose 1 minute de silence si vous le voulez bien.

Début décembre l'OCDE publiera à nouveau la version PISA 2023 qui, nous le savons déjà, confirmera le piètre état de l'école française : effectifs trop lourds, programmes aberrants,

formation des enseignants à repenser, inégalités sociales aggravées par l'école, articulation «secondaire/supérieur» à fluidifier, moyens en crédits et en emplois à augmenter significativement afin d'être à la hauteur des ambitions de la Nation. Mais heureusement le 5 décembre le Ministre de l'Éducation détaillera ces annonces pour « élever le niveau ». Pour ce plan si ambitieux, il promet de lever le « tabou du redoublement » et de créer des groupes de niveaux en mathématiques et en français. Des promesses très loin des préconisations scientifiques en la matière.

Gabriel ATTAL s'affirme chaque jour davantage comme le porte-parole du « c'était mieux avant ». Après les fondamentaux ressassés jusqu'à la nausée, la double ration de soupe à la lecture et aux maths, les groupes de niveaux, voici rétabli dans sa majesté le redoublement ! Que va-t-il nous annoncer demain ? Car il ne reste que le « coin », à genoux sur une règle pour les élèves agités, les coups de règle sur les doigts pour ceux qui ont raté un exercice, la privation de sortie pour les internes... Ah ! j'oubliais le retour de l'uniforme » », lequel n'a jamais été porté dans les écoles publiques. Seules certaines écoles privées et les écoles militaires ont imposé le port de l'uniforme

Dans son cartable, le Ministre de l'Éducation Nationale a déjà mis quelques dossiers en marche :

1) La réforme du lycée professionnel : toujours plus d'entreprise et moins de cours.

Annoncée par le Président lui-même en mai dernier, la réorganisation du lycée professionnel, « pour faire mieux réussir les élèves » se poursuit.

Mercredi 22 novembre, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, présentait le parcours de terminale des lycéens de la voie professionnelle. Au programme de la scolarité des élèves du lycée professionnel, des heures de cours en moins et toujours plus d'entreprise.

Alors que les élèves de lycée professionnel bénéficient de 2 520 heures de cours aujourd'hui—enseignements professionnels et généraux, un élève qui entrera en seconde professionnelle à la prochaine rentrée aura 203 heures de cours en moins.

En seconde et première, cela se traduit par deux heures de cours en moins par semaine.

L'année de terminale se composera d'un bloc commun de 30 semaines de septembre à mai avec 22 semaines de cours – «une augmentation des savoirs fondamentaux de 10%». Une augmentation qui s'effectuera à moyens constants a oublié de préciser la ministre puisque c'est au détriment de l'accompagnement personnalisé, du chef d'œuvre et de la co-intervention.

À ces 22 semaines, s'ajouteront 6 semaines de stage en entreprise – «organisées à l'échelle des établissements dans le respect des filières métiers des jeunes» a précisé Carole Grandjean. Enfin, deux semaines d'examens clôtureront le bloc commun.

2) Le stage de 2de: la "complexitude" du ministère !

L'administration vient de présenter au CSE un projet de décret encadrant le stage de seconde qui sera obligatoire dès cette année. : un « texte non abouti », des « stages qui sont obligatoires, mais finalement pas pour tout le monde »..., les motifs de récriminations sont nombreux.

Le projet de décret précise que les élèves pourront aller en stage, en séjour à l'étranger ou participer au SNU. Lorsque l'on sait que les élèves de milieux populaires éprouvent beaucoup de difficulté à trouver des stages en troisième, on se doute de bien qu'ils auront peu le choix, les séjours à l'étranger étant bien souvent hors de portée financièrement.

Quant à l'intérêt pédagogique ? Il semble inexistant, aucun retour n'est prévu avec les enseignants. Qui accompagnera les élèves dans leur recherche ? Qui fera leur suivi ? Qu'en sera-t-il des élèves qui n'ont rien trouvé ? Autant de questions auxquelles l'administration n'avait pas de réponse lors du CSE.

C'est un texte non abouti qui répond tout simplement à la commande politique du Président.

Sans surprise, ce projet de texte a été sévèrement rejeté par la grande majorité des membres du CSE.

La reconquête du 3eme trimestre est un véritable enjeu que la FCPE porte depuis très longtemps et qui mérite mieux que cela.

3) Le plan de remplacement de courte durée

Nous constatons l'échec du PACTE. Nous ne nous épancherons ce soir sur ce fiasco annoncé.

Attardons nous plutôt sur le plan annuel des remplacements de courtes durée que chaque chef d'établissement doit présenter 2/an en CA et au Rectorat.

Certes ce plan est louable mais lorsque nous le regardons en détail nous nous apercevons que les éléments qui influent le plan initial ne sont pas les conditions de travail des élèves et des personnels mais les indicateurs chiffrés.

La pression pour assurer coûte que coûte un maximum de remplacements de courte durée risque de prendre le pas sur tout le reste puisque , je cite « la couverture des besoins en RCD est prioritaire sur l'ensemble des autres missions du PACTE pour l'enseignement du second degré et la répartition des moyens RCD doit donc être prioritaire pour le chef d'établissement »

Sur les absences de moins de deux semaines, on assiste aujourd'hui, outre le non-remplacement, à une généralisation aussi du remplacement en interne par des professeurs d'une autre matière, ce qui n'est pas l'idée d'un remplacement.. Et je ne parle même pas des délais trop restreints pour concevoir une séance de cours classique.

En 2023, chaque jeune doit avoir les mêmes droits à l'éducation .

La FCPE35 sera vigilante car l'enjeu est de taille : les non-remplacements mettent à mal tous les efforts de la communauté éducative pour faire réussir les élèves et lutter contre les inégalités.

Et puis, nous aimerions que M. Attal mette dans son cartable les dossiers suivants pour y remédier.

- les dossiers des enfants migrants sans toit

L'Etat français est signataire depuis le 20 novembre 1989 de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et ne devrait donc pas laisser à la rue ou en hébergement précaire les familles avec enfants (qu'elles soient migrantes ou non).

L'État s'est engagé à garantir à chaque enfant leurs droits fondamentaux, notamment leur droit à la protection, à la santé et à l'éducation.

En laissant des enfants dormir dans la rue, l'État français et les collectivités territoriales privent les enfants des conditions dignes de vie et sécurisantes ainsi que d'un environnement

propice à leur développement, à leur bien-être et réussite, remettant en cause leurs droits fondamentaux.

La FCPE35 appelle l'État français mais également les collectivités locales qui gèrent des logements, dont certains sont vacants, à prendre les mesures nécessaires rapidement avant que l'hiver n'arrive.

Soyons dignes, plus d'enfants à la rue en 2023!

- L'association « PARENTS VIGILANTS »

Samedi 4 novembre, le sénateur Stéphane Ravier, passé du Rassemblement national à Reconquête, conviait des représentants des « parents vigilants » et de SOS éducation à un colloque au Sénat, conclu par Marion Maréchal et Eric Zemmour. Humblement qualifié de « colloque », ce meeting d'extrême-droite au sein même d'une institution de la République permet à cette association de franchir un cap de plus dans son entreprise de légitimation. Cet événement, loin d'être anodin, est symptomatique de l'entrisme de l'extrême-droite dans l'école.

Les « parents vigilants » sont une association de parents constituée autour de la candidature d'Éric Zemmour aux élections présidentielles de 2022. Elle a développé des pratiques récurrentes : entrisme des associations de parents d'élèves, repérage de pratiques et de propos d'enseignant.e.s, affichage de ce dernier ou du nom de son établissement sur les réseaux sociaux (principalement Twitter, Instagram et Facebook) et déclenchement d'une campagne de harcèlement numérique.

L'association compte désormais des membres parmi le corps enseignant qui se sont amplement exprimés lors du colloque pour taper sur leurs collègues trop « militants » (à gauche évidemment), ainsi que le montrent les vidéos captées par le média d'extrême-droite Livre noir et qui circulent sur les réseaux sociaux.

Que faire ?

Commençons par nous interroger sur l'inertie, voire la paralysie, de l'institution lorsque ses agents sont ostensiblement menacés. Qu'est-il prévu en cas d'affichage public du nom, du visage, de l'adresse personnelle et professionnelle d'un agent de l'éducation nationale épinglé sur les réseaux sociaux par des groupes fascistes ? De quels outils disposent-on pour participer à leur protection ? Il est urgent d'avoir une discussion collective sur ces sujets avant que ne se produise un autre drame ; pire, avant qu'on ne s'y habitue. Tout silence ou fuite deviennent coupables.

Comment pouvons-nous continuer à faire confiance dans une institution qui cautionne la délation ?

Comment pouvons-nous travailler en bonne intelligence avec les enseignants si on laisse s'installer une suspicion réciproque ?

De manière générale, que faire contre cet entrisme de l'extrême-droite dans l'école publique dont les premières victimes sont les enfants les plus démunis ? Le livre de Gregory Chambat nous donne quelques pistes d'action, notamment l'urgence de retisser du collectif dans les écoles (et ailleurs) et de résister à l'intérieur en protégeant les enfants les plus démunis, premières victimes de ces idéologies monstrueuses.

Mais nous ne pourrions agir seuls. Actons qu'il s'agit d'un véritable combat, d'une « bataille culturelle et sociale » qui doit mobiliser bien au-delà des cercles corporatistes. Depuis plusieurs mois, et pas plus tard qu'avant hier à Rennes, des groupuscules d'extrême droite ratonnent en pleine rue, la concorde lycéenne se structure au sein des lycées et des universités. L'offensive de l'extrême droite est lancée et en premier lieu contre l'école publique. C'est un bon début pour lancer une discussion au sein de l'arc politique qui place l'école publique au cœur de ses préoccupations.

Car comme le dit Laurence De Cock « protéger l'école publique, c'est tendre la main aux enfants qui ont le plus besoin d'école, ceux dont l'extrême-droite ne veut pas. C'est donc défendre un projet de société fondé sur la justice sociale et l'émancipation collective qui sont les deux repoussoirs d'une extrême-droite pourvoyeuse de haine, de racisme et de sélection sociale, et porteuse du projet contre-démocratique d'une école mise au pas et peuplée d'élèves soumis aux diktats fascistes.

Il va nous falloir du courage, mais avons-nous vraiment le choix ? »

Nous sommes tous ici un rempart contre tous les extrémismes et les obscurantismes, contre la fachosphère parce que nous incarnons avec courage et détermination les acquis de la Révolution et les valeurs de la République qui participent de l'émancipation et de l'épanouissement des jeunes.

Je vous remercie de votre attention.